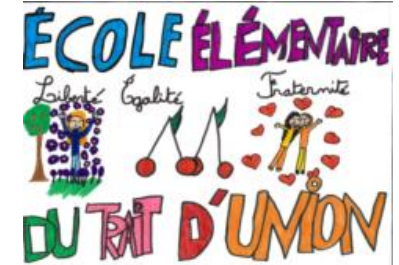


# Informations de rentrée

2017-2018

282, rue du Cellier  
17190 SAINT-GEORGES D'OLERON  
05 46 76 51 41  
le courriel: [ce.0171194F@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0171194F@ac-poitiers.fr)



le site de l'école: **A consulter régulièrement**  
<http://sites17.ac-poitiers.fr/st-georges-t-union/>

## 1. L'équipe pédagogique :

Directrice : Madame Robert-Itier  
Classe de CP : Madame Robert-Itier  
Classe de CE1 : Madame Forschle-Deveaux  
Classe de CE1-CE2 : Monsieur Fel  
Classe de CE2 : Madame Saillard  
Classe de CM1 : Madame Gasc  
Classe de CM2 : Madame Marquet  
*Complément de service de la directrice : Madame Lombardo*  
*Zil Remplaçante titulaire mobile : Madame Gatti*

## RASED :

Monsieur Thierry Météreau, psychologue scolaire, Madame Garlopeau, maîtresse E chargée de l'aide pédagogique, une maîtresse G chargée des rééducations, Madame Maud Brousset chargée des dossiers M.D.P.H. (Maison Départementale Pour le Handicap).

## 2. La bibliothèque :

Les élèves de l'école du Trait d'Union disposent d'une bibliothèque centre de documentation disposant de 7500 ouvrages. La responsabilité en a été confiée à Madame Alligné Christine par la commune de Saint-Georges.

## 3. Techniques d'information et de communication / Informatique :

Les élèves de l'école du Trait d'Union disposent d'une salle informatique dotée de 15 postes.

4. La natation :  
Les élèves de CP, CE1 et CE2 iront à Iléo à Dolus. Ce dispositif sera en vigueur au cours de l'année scolaire.
5. Les élèves de CM1 auront dix séances de voile dans l'année et les élèves de CM2 auront dix séances de surf en fin d'année scolaire.
6. Le restaurant scolaire :  
Les plats sont préparés au Foyer-logement dans la cuisine centrale et sont transportés à la cuisine de la cantine qui les maintient en état-chauds ou froids-pour le service des enfants. La cantine a été entièrement rénovée.
7. La garderie :  
Bernadette Casseron (Nanou) assure ce service à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 19h le soir. Le mercredi à partir de 7h30 et de 12h à 12h30
8. Activités péri-scolaires de 15h30 à 16h45 :  
Les activités sont organisées par la Mairie et commenceront lundi 18 septembre.
8. Appel de cotisations OCCE coopérative scolaire :  
Nous vous proposons de participer à notre coopérative scolaire. Le paiement se fait par chèque ou en espèces sur la base du volontariat. Un reçu vous sera délivré sur simple demande. Le montant de cette cotisation est de 15 euros.
9. Rappel des horaires de l'école :  
  
lundi, mardi, jeudi et vendredi  
8h35 : accueil /13h20 : accueil  
8h45 : entrée en classe /13h30 : entrée en classe  
15h30 : fin des classes /16h45 : fin des activités périscolaires  
mercredi :  
8h50 : accueil /9h: entrée en classe  
12h : fin des classes/ 12h-12h30 : garderie

10. Assurance scolaire :  
Compte tenu des activités pratiquées au sein de l'école, la souscription d'une assurance « individuelle accident » est préférable et obligatoire pour les sorties facultatives.
11. Les vacances :  
Toussaint : du vendredi 20 octobre 2017 après la classe au dimanche 5 novembre 2017  
Noël : du vendredi 22 décembre 2017 après la classe au dimanche 7 janvier 2018 inclus  
Hiver : du vendredi 9 février 2018 après la classe au dimanche 25 février 2018  
Printemps : du vendredi 6 avril 2018 après la classe au dimanche 22 avril 2018.  
  
Vacances d'été : vendredi 6 juillet 2018 après la classe
12. Réunion de présentation et d'information:  
  
Nous organiserons mardi 19 septembre à 18h, **une réunion d'information générale** en présence de Mme Diaz, l'Adjointe chargée des affaires scolaires, de Mme Poitou, responsable du service enfance-jeunesse, des parents représentants au conseil d'école et des parents de l'association des parents d'élèves (APE).